

Informations :

- ♦ Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous » : bilan moral et financier de l'exercice 2011
- ♦ Eau et Assainissement : rapport annuel 2011 sur le service
- ♦ Marchés publics 2011 : bilan
- ♦ Journée de Carence des agents communaux : réglementation

Délibérations :

Séance du 27 avril 2012 : approbation du compte-rendu

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) ETES : renouvellement du bail
- 2) Enquêtes domiciliaires pour des demandes de regroupement familial : désignation d'un agent

FINANCES

- 3) Travaux Maison Rouge tranche 2 : avenant n°1 à la convention de mandat avec la Communauté de Communes du Gévaudan.
- 4) Budget Commune : décision modificative
- 5) Unité Technique Communale – tranche 3 : demande de financement DETR 2012
- 6) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : demande de financement

TRAVAUX

- 7) Eglise Notre Dame de la Carce – tranche 10 : avenants
- 8) Déconnexion de l'Estancogne – tranche 3 : avenant n°1
- 9) Unité Technique Communale – tranche 2 : annulation des pénalités de retard

AFFAIRES SCOLAIRES

- 10) Interventions en milieu scolaire : avenant à la convention

RESSOURCES HUMAINES

- 11) Tableau des effectifs : avancement de grades
- 12) Indemnité spéciale de fonction de police municipale : modification de taux
- 13) Indemnité d'exercice de Missions de Préfectures : attribution

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

- 14) Remorque véranda : location

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vendredi premier juin à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt-trois mai et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON, Maire.

Étaient présents (22) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Henri CORBIERE - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Jean-Paul CHEDANNE - Yves KOSCIELNIAK - Jean-Paul BELOT - Amélie CHAUDESAIGUES.

Absents excusés (3) Jean-Paul GIRAL - Béatrice MEISSONNIER - Pierre BRUEL.

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Elisabeth ACHET (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE) - Elisabeth MATHIEU (pouvoir à Yves KOSCIELNIAK) - Bernard DURAND (pouvoir à Jean-Paul BELOT).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

♦ Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous » : bilan moral et financier de l'exercice 2011

Madame Latifa ADJMI excuse Madame Simone DE CET, présidente de l'association et présente le bilan d'activités de la Maison pour Tous. Monsieur le Maire précise que la Maison pour Tous est un partenaire à part entière pour la vie sociale marvejolaise et propose des actions notamment en direction de la jeunesse.

Madame ADJMI indique que la Maison pour Tous propose des activités pour tous.

Dans le cadre de son service jeunesse, 35 % des enfants habitent hors de la Commune. Pour que le financement soit équitable et que ce ne soit pas que le contribuable marvejolais qui finance la structure, une réflexion doit être engagée pour répartir les charges entre les communes, sachant que le tarif est le même pour les enfants de Marvejols et ceux hors commune.

Magalie VIDAL remercie la Maison pour Tous pour accueillir les enfants des autres centres de loisirs de Marvejols. Elle indique également qu'une information des parents serait nécessaire concernant le fonctionnement de la structure.

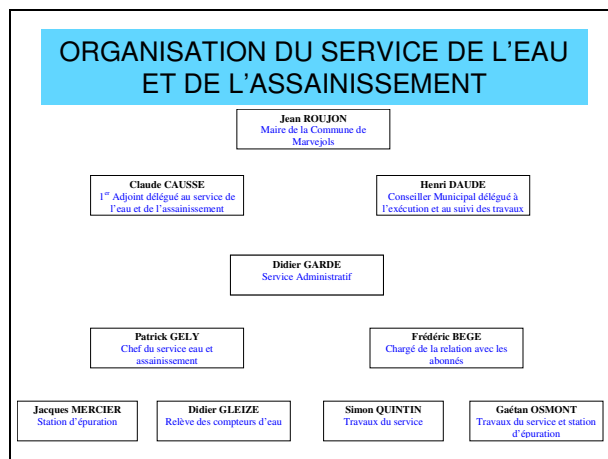
Madame ADJMI indique que dans la mesure du possible, l'accueil de loisirs reçoit les enfants des autres centres de loisirs. Concernant la communication, des informations sont relayées au travers du site internet de la ville et du panneau électronique.

Monsieur JACQUES rassure Madame ADJMI concernant le dossier de demande d'agrément CAF et indique que la CAF prend souvent Marvejols pour exemple et reconnaît la qualité du travail de la Maison pour Tous.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel du Centre d'Animations Sociales pour le travail effectué.

♦ Eau et Assainissement : rapport annuel 2011 sur le service

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAUSSE qui présente avec Monsieur GARDE, le bilan annuel du service de l'eau et de l'assainissement. Celui-ci fait apparaître le fonctionnement et la qualité du service, les travaux réalisés et programmés, le prix de l'eau qui est inférieur à celui des autres Communes du Département. Il est rappelé que ce service fonctionne en régie directe. Monsieur le Maire et Monsieur CAUSSE remercient le personnel qui gère ce service 24 heures sur 24 avec efficacité et rigueur.



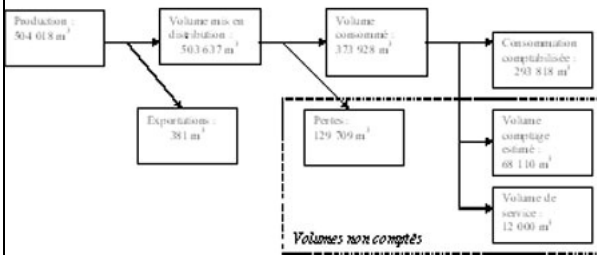
LE SERVICE DE L'EAU



CARACTERISTIQUES

- Gestion en régie directe
- Gestion de la station de traitement d'eau potable
- Gestion du réseau AEP
- Longueur du réseau 53 km environ
- 3 sites de stockage pour alimenter la ville
 - Réservoirs station de traitement
 - Réservoirs de Coste Chalde
 - Réservoirs d'Antrenas

Prélèvement et consommation d'eau



Nombre d'abonnements et consommation moyenne

Abonnements	2010	2011	Variation %
Nombre d'abonnements domestiques	2149	2151	0,09

Consommation moyenne par abonnement :

En 2009 : **145,75 m³**

En 2010 : **149,82 m³**

En 2011 : **136,60 m³**

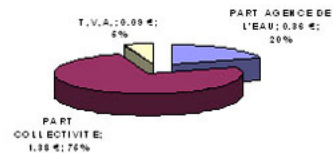
QUALITE DE L'EAU Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité ou Résultats en moyenne	Nomes	Commentaires
Conformité bactériologique	149	99,3		Eau de qualité satisfaisante
Minéralisation	52		Pas de limites	Eau douce très peu calcaire
Fluor	25	0 mg/l	<1,5 mg/l	Eau peu fluorée
Nitrates	54	3,5 mg/l	50 mg/l	Eau présentant peu ou pas de nitrates
Pesticides totaux	30	0	<0,5 µg/l	Eau ne présentant pas de pesticides

? CONCLUSION :

L'eau distribuée présente **une qualité bactériologique satisfaisante**.
Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux limites de qualité.

Le prix de l'eau à Marvejols en 2011 : 1,84 € TTC *



* Calcul basé pour un abonné consommant 120 m³

TRAVAUX REALISES EN 2011 et PROGRAMMATION POUR 2012

Réalisés en 2011:

- La réfection du réseau AEP du Boulevard Aurelle de Paladines
- Suppression de branchements plomb par des travaux en régie

Prévisions pour 2012 :

- Réfection conduite AEP Avenue Pierre Sénard depuis l'Avenue de Brazza jusqu'à l'Avenue François Olive.
- Réfection Conduite AEP Quartier Maison Rouge Bas
- Réfection conduite AEP quartier Bel Air Les Pommiers
- Création Conduite AEP liaison Sénouard Terrasse et ZA Agroalimentaire
- Suppression de branchements plomb par des travaux en régie

NOMBRE DE BRANCHEMENTS EN PLOMB RESTANTS

Branchements	2010	2011
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	12	27
Nombre de branchements en plomb (restant en fin d'année)	219	192
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	10,19 %	8,99 %

Leur élimination continue en 2012

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



CARACTERISTIQUES

- Service en régie directe
- Gestion des réseaux EU et EP
- Longueur du réseau : environ 56 km
- Gestion de la station d'épuration
- Traitement des eaux usées de MONTRODAT et ANTRENAS

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Population (recensement de 2008)	Immeuble desservis	Immeubles raccordés identifiés
MARVEJOLS	5453	2151	2100

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de **97,57 % des abonnés**.

CARACTERISTIQUES DE LA STATION D'EPURATION

Année de mise en service : 1974 puis travaux d'extension en 1995 (création de prétraitements) et mise en place de l'autosurveillance en 2008

Milieu récepteur : Rivière la Colagne

Type : Boues activées

Capacité : 13500 équivalents habitants

Débit Nominal : 1980 m³/j

Nombre de concessions raccordées : 2085
Nombre de poste de pompage : 1

Production de boues :

Année	2008	2009	2010	2011
Tonnage de boues brutes	1098 T	955 T	818 T	945 T
Tonnage de MS	139,4 T	120,1 T	102,9 T	118,97 T

TRAVAUX REALISES EN 2011 et PROGRAMMATION POUR 2012

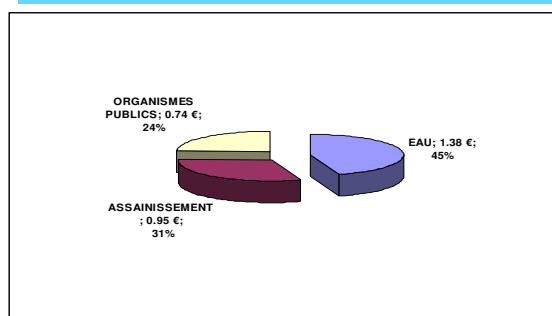
Réalisés en 2011 :

- Mise en séparatif des réseaux Boulevard Aurelle de Paladines

Prévisions pour 2012 :

- Mise en place de l'autosurveillance du réseau EU (déversoir d'orage du Pont des Anes)
- Réfection réseau EU Quartier Maison Rouge Bas
- Mise en séparatif réseaux liaison Sénouard Terrisse
- Mise en séparatif réseaux quartier Bel Air Les Pommiers

La répartition du prix de l'eau et de l'assainissement en 2012 sur la commune de Marvejols



Prix d'un m³ d'eau assaini à Marvejols : 3,085 € (calcul basé sur une facture de 120 m³)

COMPARAISON DU PRIX DE L'EAU TTC EN 2012 *

- Prix de l'eau à **MARVEJOLS** : 3,085 €/m³
- Prix de l'eau à **FLORAC** : 3,68 €/m³
- Prix de l'eau à **St Chély d'Apcher** : 3,41 €/m³
- Prix de l'eau à **MENDE** : 3,31 €/m³
- Prix de l'eau moyen en 2010 sur le territoire de l'Agence de l'Eau : 3,47 €/m³ (commune de plus de 5000 habitants)

* Calcul basé sur une facture de 120 m³

Monsieur KOSCIELNIAK souhaite savoir si les communes qui utilisent notre réseau d'assainissement à savoir les communes d'Antrenas et de Montrodât sont en séparatif. Monsieur GARDE précise que Montrodât a bien avancé et qu'Antrenas a effectué le séparatif dans le village, les alentours sont à réaliser.

Monsieur KOSCIELNIAK demande également si les personnes possédant un forage, un puits ou une cuve font une déclaration en Mairie. Monsieur GARDE précise qu'à ce jour aucune déclaration n'a été faite. Monsieur KOSCIELNIAK précise que c'est une perte de recettes pour la commune. Monsieur GARDE précise que faire installer un double réseau coûte cher.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Gévaudan travaille actuellement sur la création d'un service public d'assainissement non collectif et recense ces réseaux qui sont au nombre de 700 habitations non raccordées sur l'ensemble de la Communauté de Communes, dont moins de 50 sur la Commune de Marvejols.

♦ **Marchés publics 2011 : bilan**

MARCHES PUBLICS 2011			
Conseil Municipal du 1 ^{er} avril	Programme voirie 2010	Avenant n°1	5 911,60 € HT
	Eclairage Public bas de Maison Rouge	Avenant n°1	1 060,80 € HT
Conseil Municipal du 29 avril	Restauration de l'Orgue	Choix du Maître d'œuvre	4 800,00 € HT + un pourcentage entre 7 et 8 % selon montant des travaux
	Boulevard Saint Dominique	Avenant n°1	19 708,23 € HT
	Espace Mercier	Choix du Coordonnateur Santé Sécurité	1 400,00 € HT
Conseil Municipal du 27 mai	Avenue Pierre Sépard	Choix de l'entreprise	616 527,50 € HT
	Chemin de Sénouard	Avenant n°1	22 425,00 € HT
Conseil Municipal du 24 juin	Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2	Choix de l'entreprise	133 000,00 € HT
	Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2	Avenant maîtrise d'œuvre	un pourcentage de 8,78% selon montant des travaux
	Ouvrage de soutènement glissières de sécurité	Choix des entreprises	66 188,75 € HT
Conseil Municipal du 29 juillet	Clôture de l'hélisurface	Choix de l'entreprise	4 930,00 € HT
	Restauration tableaux de l'église	Choix des entreprises	37 500,00 € HT
	Salle des Arts Vivants	Choix de l'Architecte scénographe	18 800,00 € HT
Conseil Municipal du 9 septembre	Ateliers Communaux	Avenant lot n°1 Démolition – terrassement	12 656,17 € HT
	Ateliers Communaux	Avenant lot n°2 Gros oeuvre	6 725,50 € HT
	Ateliers Communaux	Avenant lot n°3 Charpente - menuiserie	4 860,25 € HT
	Ateliers Communaux	Avenant lot n°4 Bardage - couverture	19 868,00 € HT

	Ateliers Communaux	Avenant lot n°7 Courants forts – courants faibles	9 596,11 € HT
	Restauration de l'Orgue	Choix du facteur d'orgues	212 789,90 € HT
Conseil Municipal du 21 octobre	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant lot n°3 Maçonnerie – enduits	4 478,84 € HT
	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant lot n°8 Electricité	19 624,33 € HT
	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant lot n°10 Nettoyage	801,50 € HT
Conseil Municipal du 16 décembre	Assurances	Avenant dommages aux biens et risques annexes	27 658,51 €
	Assurances	Avenant dommages aux biens et risques annexes (ouvrage d'art)	965,70 €
	Assurances	Avenant responsabilité civile et risques annexes	7 872,41 €
	Assurances	Avenant protection juridique des agents	460,57 €
	Lotissement les quatre Roues – les Cordeliers	Choix du Maître d'œuvre	15 000,00 € HT
	Sonorisation de l'Eglise	Choix de l'entreprise	29 920,94 € HT
	Chaire à prêcher	Avenant	12 380,00 € HT
	Déversoir d'orages au Pont des Anes	Choix de l'entreprise	60 000,00 € HT
Total des marchés 2011			1 377 910,61 € HT

♦ Journée de Carence des agents communaux : réglementation

Monsieur le Maire indique que suite à la circulaire n°2012-07 du 13 mars 2012, le premier jour d'un congé de maladie constitue un délai de carence pendant lequel aucune rémunération ne sera versée par l'employeur au fonctionnaire territorial ou à l'agent contractuel.

DELIBERATIONS

1) ETES : renouvellement du bail

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du bail de l'Ecole de Travail Educatif et Social (ETES), celui-ci étant échu. Ainsi il est proposé de signer un bail avec l'association gestionnaire de l'ETES, l'AFTES pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2012 dans les mêmes conditions que le bail antérieur.

Ainsi le montant trimestriel sera de 10 071,94 €. L'Indice INSEE de référence du coût de la Construction sera celui du 4^{ème} trimestre 2011 soit 1638.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Renouveler** le bail selon les conditions sus visées
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le bail. Les frais de notaire seront à la charge du locataire.

Vote pour à l'unanimité

2) Enquêtes domiciliaires pour des demandes de regroupement familial : désignation d'un agent

Monsieur le Maire expose et Madame NURIT indique que lors du Conseil Municipal du 5 juin 2009, cinq agents de la collectivité avaient été désignés pour effectuer des enquêtes domiciliaires afin de vérifier les conditions préalablement à la délivrance des regroupements familiaux des étrangers.

Or, un agent désigné est actuellement en disponibilité et il est donc nécessaire d'en nommer un nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Enlever** l'agent en disponibilité de la liste des personnes agréées
- ♦ **Désigner** Madame Marylène FRAISSE pour réaliser les enquêtes domiciliaires pour les demandes de regroupement familial.

Vote pour à l'unanimité

3) Travaux Maison Rouge tranche 2 : avenant n°1 à la convention de mandat avec la Communauté de Communes du Gévaudan.

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que la Communauté de Communes du Gévaudan dans le cadre de sa compétence voirie, a délégué à la Commune de Marvejols par convention de mandat, la réalisation des travaux d'aménagement du Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2.

Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, la Commune a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mandat qui concerne ces travaux pour un montant de travaux de 41 850,00 € HT.

Or, lors de l'exécution des prestations, des travaux supplémentaires ont été réalisés (réfection d'une surface de chaussée plus importante en raison de travaux sur les réseaux humides). Ainsi il est nécessaire d'effectuer un avenant à la convention de mandat d'un montant de 17 450,00 € portant ainsi le nouveau montant des travaux à 59 300,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** l'avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation de travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement du Ruisseau de Maison Rouge – tranche 2.
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant à cette convention de mandat.

Vote pour à l'unanimité

4) Budget Commune : décision modificative

Monsieur le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de régulariser certains dépassements de crédits en investissement par des virements entre opérations :

Article	Désignation	OP	O/R	I/F	D/R	Montant
2315	Installations, matériel et outillage techniques	235	R	I	D	- 2 182,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	625	R	I	D	+ 1 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	619	R	I	D	+ 16 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	680	R	I	D	- 16 000,00 €
2313	Constructions	693	R	I	D	- 45 000,00 €
2313	Constructions	553	R	I	D	+ 45 000,00 €
2313	Constructions	618	R	I	D	+ 682,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cette décision modificative.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

5) Unité Technique Communale – tranche 3 : demande de financement DETR 2012

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que la Commune s'est portée acquéreur en décembre 2006 de terrains appartenant à Réseau Ferré de France, place de la Gare afin d'y implanter l'Unité Technique Communale.

Le Cabinet Archiloze a été désigné pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la totalité des travaux.

La première et la deuxième tranche des travaux déjà réalisées comprenaient la clôture du terrain, le renforcement des murs de soutènement et la construction d'un hangar garage avec des procédés et des techniques de développement durable.

Il reste la tranche 3 à effectuer. Elle consiste en l'aménagement et l'agrandissement du bâtiment existant (locaux administratifs, sanitaires, vestiaires, magasin, salle de réunion). L'ensemble de l'opération est estimé à 501 175,02 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Réaliser** les travaux qui ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au BP 2012
- ♦ **Solliciter** les financements auprès de l'Etat au titre de la DETR 2012
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

6) Tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Commune souhaite procéder à la restauration de deux tableaux (toiles et cadres) de grand format inscrits aux Monuments Historiques, situés dans l'Eglise Notre Dame de la Carce, qui comprend la dépose, l'enlèvement, la restauration et la repose.

Le montant estimatif de la restauration :

- l'Adoration des Mages.....6 800,00 € HT
- Sainte Famille.....9 800,00 € HT

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de demander une subvention la plus large possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Réaliser** les travaux de restauration.
- ♦ **Solliciter** les financements auprès de la DRAC.
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

7) Eglise Notre Dame de la Carce – tranche 10 : avenants

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal avait approuvé en 2010 les travaux de la 10^{ème} tranche de l'Eglise Notre Dame de la Carce.

Au cours du chantier et de la dépose de l'Orgue, il s'avère que des travaux en plus sont nécessaires mais également que des travaux prévus ont été supprimés :

Lot n°3 – Maçonnerie – enduit : entreprise VERMOREL : avenant n°2

- Suppression des tirants métalliques, de la chape allégée et des massifs béton
- Redimensionnement des massifs béton plus importants avec dépose et repose de dallage pierres en complément.

Montant total de l'avenant : - 2 405,48 € HT

Nouveau montant du marché : 41 497,69 € HT

Lot n°8 – Electricité : FORCLUM Quercy Rouergue Gévaudan : avenant n°2

- Raccordement électrique et luminaires

Montant total de l'avenant :4 137,39 € HT

Nouveau montant du marché : 43 524,82 € HT

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 1^{er} juin 2012, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** ces avenants
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment ces avenants.

Vote pour à l'unanimité

8) Déconnexion de l'Estancogne – tranche 3 : avenant n°1

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal dans sa séance du 26 novembre 2010 a retenu l'entreprise SOMATRA, après consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de déconnexion de l'Estancogne tranche III pour un montant de 479 326,00 €.

Des travaux supplémentaires de réfection de voirie en béton bitumineux au carrefour de la rue des Augustins et de l'Avenue Aurelles de Paladines ainsi qu'une reprise de trottoir sur le haut de l'avenue Aurelles de Paladines ont été réalisés. Ces travaux entraînent ainsi une augmentation du marché initial de 2 467,80 € HT portant le marché à 481 793,80 € HT et une prolongation de délai de 2 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cet avenant
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant précité.

Vote pour à l'unanimité

9) Unité Technique Communale – tranche 2 : annulation des pénalités de retard

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que lors du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal avait approuvé l'attribution des marchés pour la construction des ateliers communaux.

Lors de l'exécution des travaux, il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient nécessaires ce qui a entraîné le dépassement du délai d'exécution. Ainsi afin de ne pas pénaliser les entreprises, il n'y a pas lieu d'appliquer les pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Accorder** la remise des pénalités de retard pour l'opération : « Unité Technique Communale – tranche 2 »,
- ♦ **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

10) Interventions en milieu scolaire : avenant à la convention

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que chaque année la Commune contractualise avec les Scènes Croisées de Lozère, afin de permettre la promotion des activités musicales et théâtrales dans les écoles primaires publiques et privées. A ce titre, le Conseil Municipal a approuvé dans sa séance du 21 octobre 2011 la signature de cette convention pour 50 heures de musique et 40 heures de théâtre à l'école primaire publique et 45 heures de danse et 45 heures de théâtre à l'école primaire privée.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, en conformité avec le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, c'est à l'Ecole Départementale de Musique de la Lozère qu'incombe la gestion du dispositif.

Ainsi afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de signer un avenant qui modifie également la répartition des heures de l'école privée à savoir 90 h de danse au lieu de 45 h de danse et 45 h de théâtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Approuver** cet avenant
- ♦ **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment signer l'avenant à intervenir entre la Commune et l'Ecole Départementale de Musique de la Lozère.

Vote pour à l'unanimité

11) Tableau des effectifs : avancement de grades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit, consécutif à la CAP du 18 février 2012 et conformément aux déroulements de carrière et à la réussite de concours ou d'examens professionnels.

	Création	Suppression
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur Chef à compter du 1/06/2012	+1	
Rédacteur à compter du 1/06/2012	+1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe à compter du 1/06/2012	+2	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} Classe A compter du 1/06/2012		-2
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien principal de 1 ^{ère} Classe à compter 1/08/2012	+ 1	
Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	+1 à compter du 1/06/2012	-1 à compter du 1/08/2012
Agent de Maîtrise Principal à compter du 1/06/2012		-1
Agent de Maîtrise à compter du 1/06/2012	+1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe à compter du 1/12/2012	+ 1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe à compter du 1/12/2012		-1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe A compter du 1/06/2012		-1

Vote pour à l'unanimité

12) Indemnité spéciale de fonction de police municipale : modification de taux

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'indemnité spéciale mensuelle de Fonction des Agents de Police Municipale à Madame Valérie BORIE, conformément à la Loi 96-1093 du 16/12/1996 et aux décrets n°97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397 du 17 novembre 2006.

Cette indemnité réglementaire obligatoire pourra être versée à compter du 1^{er} juin 2012 et passera de 18 % à 20% du traitement brut mensuel.

Monsieur JACQUES précise que Madame BORIE se dévoue pour son travail, elle est au service de la population même en dehors de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Accorder** cette indemnité à Madame Valérie BORIE.

Vote pour à l'unanimité

13) Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures : attribution

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 29 juin 2001, il avait été attribué à l'ensemble des chefs d'équipe du Service Technique une indemnité spécifique de service.

A ce jour, celle-ci n'existe plus et afin de pouvoir indemniser les chefs d'Equipes et leurs Adjoints, une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures peut leur être attribuée. Le coefficient applicable sera de 1,56 pour les chefs d'équipe ayant le grade d'Agent de Maîtrise Principal, d'Agent de Maîtrise et d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe et 0,78 pour les adjoints ayant le grade d'Agent de Maîtrise et 0,79 pour les Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Accorder** cette indemnité aux chefs d'équipe et leurs adjoints

Vote pour à l'unanimité

14) Remorque véranda : location

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour mettre à la location la remorque véranda.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ **Fixer** le prix à 25 € pour la location à la journée de la remorque véranda. Le transport est à la charge du preneur ainsi que l'assurance correspondante.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Jean ROUJON